



Education : les redoublements pourraient redevenir plus courants

Le redoublement est, depuis 2014, limité à des cas exceptionnels. L'abrogation du décret qui prévoit cela est « sur la table » de Jean-Michel Blanquer, le nouveau ministre.

La question du redoublement est de nouveau d'actualité au ministère de l'Education nationale. Le nouveau ministre, Jean-Michel Blanquer, a évoqué sur RTL ce mardi 30 mai que l'abrogation du décret de 2014 était « sur sa table ». Le texte rendait les redoublements exceptionnels, considérant qu'ils ne sont pas efficaces pour traiter la difficulté scolaire. Le redoublement est aujourd'hui restreint à deux cas de figure : une interruption de la scolarité ou un refus d'orientation.

« Cela fait des années qu'il est avéré que le redoublement est assez inefficace pédagogiquement parlant, qu'il est démotivant pour les élèves et par ailleurs qu'il est coûteux », avait justifié à l'époque l'ex-ministre Najat Vallaud-Belkacem. « Ce qui est très important, c'est la personnalisation des parcours. Parfois, le redoublement peut être une solution, a estimé Jean-Michel Blanquer. Il faut traiter ce sujet de manière pragmatique. »

Un dispositif coûteux

En 2014, le Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) avait présenté une étude sur le sujet. Elle mettait en lumière le fait que la France était, à l'époque, dans le peloton de tête des pays de l'OCDE ayant recours à cette pratique. Le coût du redoublement avait été évalué à 1,6 milliard d'euros. Sur Twitter, les réactions n'ont pas attendu. Pour Stéphanie de Vanssay, du SE-UNSA, « rétablir le redoublement c'est se donner bonne conscience avec une "solution" inefficace ». Le syndicat parle d'un « détricotage » des réformes du précédent quinquennat « au détriment des plus faibles ». « Le ministre devrait s'informer sur ce que dit la recherche sur le redoublement ! » tacle le syndicat, alors que Jean-Michel Blanquer ne cesse de se revendiquer des travaux de la recherche en éducation.

En 2014, le Snalc avait déposé un recours contre le texte du gouvernement. Le SNES-FSU s'était, lui, inquiété de l'utilisation des fonds libérés par la quasi-suppression du redoublement.

@mccorbier Suivre @mccorbier Sur le même sujet

- 17 MAI

Jean-Michel Blanquer, une «tête chercheuse» à l'Education nationale